



Centre international de déminage humanitaire – Genève : Stratégie 2009 – 2011

I. Contexte et postulats de base

Tant qu'il y aura des conflits armés, il y aura des restes explosifs de guerre qui pourront toucher les populations civiles, et il y aura un besoin en expertise pour développer des solutions à ce problème. A ce jour, plus de quatre-vingt pays restent touchés par les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel fournit à plus de 80 % des Etats du monde un cadre d'action en matière de mines antipersonnel. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, des progrès remarquables ont été accomplis : il n'y a pratiquement pas eu de nouvel usage de mines, des terres ont été déminées et le nombre de nouvelles victimes a été réduit, tout comme le nombre de mines stockées. La seconde Conférence d'examen de la Convention aura lieu en 2009 ; les progrès accomplis et les défis restant à relever pour mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel seront à nouveau au centre de l'attention de la communauté internationale. De nombreux Etats parties à la Convention continueront à nécessiter une assistance après 2009.

En plus des mines antipersonnel, bien des pays font face depuis des décennies à des problèmes causés par différents types de restes explosifs de guerre. En plus de la réaction humanitaire immédiate, ce problème, et particulièrement la forte présence de munitions non explosées, requiert une perspective à long terme. Un cadre légal international concernant les restes explosifs de guerre prend forme ; le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques est entré en vigueur en 2006 ; en outre, la communauté internationale a porté une attention spécifique à l'impact humanitaire des armes à sous-munitions. L'adoption de la Convention sur les bombes à sous-munitions constitue une étape significative en ce sens, et il est probable que cette question continue à évoluer au cours des prochaines années.

Durant la période que couvre la présente stratégie, le besoin de soutien en matière d'action contre les mines restera élevé, même si certains Etats seront de plus en plus autonomes. Cependant, les Etats devront diversifier leurs actions et la transition devra continuer d'une perspective humanitaire à une orientation sur le développement à plus long terme.

Dans ce contexte, le CIDHG a un rôle important à jouer ; ses services resteront certainement très demandés au cours des prochaines années.

II. Vision

Le CIDHG aspire à un monde libre de mines antipersonnel et de la menace d'autres mines terrestres et des restes explosifs de guerre, dans lequel les souffrances et les préoccupations des populations dans les régions touchées par les mines seront prises en compte.

III. Mission

Le CIDHG œuvre à l'élimination des mines antipersonnel et à la réduction de l'impact humanitaire d'autres mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

A cette fin, le CIDHG – en partenariat avec d'autres organisations – cherche à soutenir le développement des capacités, mène des recherches appliquées et développe des normes, dans le but général d'accroître la performance et le professionnalisme de l'action contre les mines. Dans le même but, le CIDHG appuie l'application des instruments pertinents du droit international.

IV. Principes

Le travail du CIDHG se base sur les fondements suivants :

- Le CIDHG est attaché aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;
- Le CIDHG est en mesure d'agir dans divers contextes, tels que : urgences, maintien de la paix, désarmement, reconstruction et développement ;
- Le CIDHG respecte la responsabilité des Etats touchés pour faire face aux problèmes des mines et des restes explosifs de guerre sous leur juridiction ou sous leur contrôle, et promeut l'appropriation locale de ces questions ;
- Le CIDHG travaille en partenariat avec les organisations internationales et régionales, les opérateurs nationaux et internationaux, les centres de recherche et les entreprises privées ;
- Le CIDHG se voue à rendre l'action contre les mines plus rapide, moins onéreuse, plus sûre, plus efficace et plus durable ;
- Le CIDHG vise à offrir des prestations parce qu'elles sont nécessaires, en évitant de dupliquer les efforts fournis par d'autres ;
- Le CIDHG est sensible aux questions de genre dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ses programmes.

V. Domaines clés

Le CIDHG s'implique dans un large éventail d'activités. Durant la période que couvre la présente stratégie, le Centre se concentrera plus particulièrement sur les domaines suivants :

- Prendre en considération les problèmes causés par tous les types de restes explosifs de guerre, tout en continuant à accorder la priorité aux mines terrestres.
- Soutenir les autorités nationales dans le développement des capacités ;
- Appuyer les Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel pour les aider à remplir leurs obligations, et, sur demande, soutenir d'autres instruments pertinents du droit international.

VI. Buts stratégiques

Le succès du CIDHG devrait être mesuré à l'aide qu'il apporte à ses partenaires pour améliorer le bien-être des bénéficiaires finaux, les populations des pays touchés par les mines et les restes explosifs de guerre. C'est pourquoi les **butts stratégiques** ci-dessous sont des buts partagés, mais reflètent les priorités et les compétences du CIDHG.

Le travail du CIDHG s'articule autour de **lignes thématiques** ; cependant, lorsque cela est approprié, des **plans** pluriannuels **par pays** seront développés, en coordination et en coopération avec l'ONU et d'autres acteurs.

BUT STRATÉGIQUE 1 – ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE

Le Centre, par son travail permettra aux autorités nationales et locales de planifier, coordonner et mettre en œuvre de manière efficace, efficiente et sûre des programmes d'action contre les mines et de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

Principales activités du CIDHG :

Planification et gestion stratégique des programmes : Soutenir les autorités nationales dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action contre les mines, y compris les mécanismes d'établissement des priorités, la gestion de la qualité, les activités de coordination, la législation, l'éducation au risque des mines, l'établissement de programmes sensibles aux questions de genre et le lien entre action contre les mines et développement. Une attention particulière est dévolue à l'assistance fournie aux autorités nationales concernant le respect de leurs obligations et de leurs engagements ressortant de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et d'autres instruments pertinents du droit international.

Remise à disposition des terres : Développer et mettre en œuvre des méthodes sûres et économiques de remise à disposition des terres, à l'usage des pays touchés et des programmes d'action contre les mines sur le terrain. En particulier, le Centre devra :

- Développer des concepts de remise à disposition des terres fiables et techniquement valides, adaptés pour chaque pays, et qui répondent aux besoins en termes de politiques nationales et de concepts opérationnels ;
- Soutenir les pays et les organisations dans la mise en œuvre de concepts de remise à disposition des terres nouveaux et plus efficaces.

Gestion de l'information : Fournir à la communauté de l'action contre les mines des outils de gestion de l'information accompagnés des services de formation, de soutien et d'intégration nécessaires. En particulier, le Centre devra :

- Continuer à développer et à mettre en œuvre le Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA), en donnant la priorité aux exigences identifiées par les utilisateurs sur le terrain ;
- Travailler en collaboration avec les autorités nationales de l'action contre les mines pour une distribution plus large d'IMSMA parmi les acteurs concernés tels que les organisations et les opérateurs nationaux et internationaux.

Méthodes techniques : Fournir aux opérateurs de l'action contre les mines des conseils et une assistance opérationnelle, particulièrement dans les domaines suivants :

- Méthodologies d'enquête technique ;
- Gestion et utilisation d'outils de dépollution tels que le déminage manuel, les machines et les chiens.

BUT STRATÉGIQUE 2 – GESTION ET DIFFUSION DU SAVOIR

Le Centre mettra à disposition de la communauté de l'action contre les mines les solutions techniques et conceptuelles les plus actuelles, ainsi que des pratiques optimales et des enseignements tirés de la recherche sur le terrain, des études socio-économiques et des évaluations.

Principales activités du CIDHG

Recherche appliquée : Mener des recherches appliquées en coopération avec des organisations de recherche et des acteurs sur le terrain. Générer des résultats valides et crédibles à travers des études sur la manière dont différents programmes de l'action contre les mines cherchent à résoudre des problèmes communs ; si possible, proposer des améliorations aux méthodes utilisées. Fournir aux décideurs une gamme complète d'options possibles en matière de solutions techniques, de pratiques optimales et d'enseignements tirés.

Echange d'informations : Identifier des thématiques importantes ou émergentes et améliorer l'échange effectif d'informations dans l'action contre les mines. Donner la possibilité aux responsables sur le terrain, aux chercheurs et aux autres parties prenantes de participer activement à des forums, tant réguliers

que ponctuels ; cela comprend les réunions annuelles des directeurs de programmes et des conseillers de l'action contre les mines, ainsi que des réseaux virtuels. Continuer de produire des publications de haute qualité et, au besoin, de les traduire vers les langues locales des pays touchés par les mines.

Evaluations : Mener des évaluations afin de documenter la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des programmes de l'action contre les mines. Fournir des recommandations appropriées pour améliorer les performances et générer des enseignements qui serviront de lignes directrices à l'avenir. Entretien d'une base de données d'évaluations et de pratiques optimales.

BUT STRATÉGIQUE 3 – NORMES

Afin de promouvoir la sécurité, la qualité et la confiance dans le domaine de l'action contre les mines, le Centre soutiendra le développement de normes nationales et internationales pertinentes.

Principales activités du CIDHG

NILAM : Assurer que les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) soient développées, révisées, amendées et distribuées au nom des Nations Unies.

Normes nationales : Assister les autorités nationales dans le processus de développement, de révision, de maintien et de mise en œuvre de normes nationales de l'action contre les mines.

Notes techniques : Mettre au point et publier des informations techniques offrant des conseils sur un sujet particulier ou une solution à un problème spécifique, habituellement sous forme de Notes techniques pour l'action contre les mines (NTLAM).

BUT STRATÉGIQUE 4 – INSTRUMENTS DU DROIT INTERNATIONAL

Le Centre soutiendra le développement et la mise en œuvre d'instruments du droit international relatifs aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre.

Principales activités du CIDHG

Unité d'appui à l'application de la Convention : Exécuter le mandat confié au CIDHG par les Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, à savoir héberger l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU), à la satisfaction de ces Etats parties.

Autres instruments du droit international : Sur demande, soutenir le développement et la mise en œuvre d'autres instruments du droit international relatifs aux mines terrestres et autres restes explosifs de guerre.

VII. Gestion

Le CIDHG cherche à améliorer en permanence ses capacités en matière de gestion. Les buts et activités suivants ont été identifiés :

Ressources financières

Financement : Le CIDHG sera réactif face aux différents schémas et tendances en matière de financement ; il cherchera à élargir sa base de donateurs et à encourager les financements portant sur plusieurs années.

Recouvrement des coûts : Les prestations fournies aux pays touchés par les mines le seront en général gratuitement. Pour ce qui est des prestations fournies à d'autres partenaires tels que les gouvernements donateurs, les organisations internationales ou les partenaires de mise en œuvre, des solutions de partage ou de recouvrement des coûts pourront être recherchées au cas par cas.

Ressources humaines et développement institutionnel

Qualifications du personnel : Le Centre cherchera à attirer le personnel le plus qualifié. Les connaissances spécifiques des personnes en provenance de pays touchés par les mines seront intégrées au travail du Centre à travers leur engagement comme membres du personnel, stagiaires ou consultants. Le Centre promouvra l'égalité des chances et garantira l'égalité de tous, au-delà des questions de genre, de race, de handicap, de religion, etc. L'amélioration des connaissances en français, seconde langue de travail officielle du Centre, sera encouragée.

Flexibilité : Pour fournir ses prestations, le Centre adoptera une approche flexible des sources d'expertise nécessaires, englobant le personnel du Centre et des consultants externes.

Formation en matière de gestion : Des services de formation et de mentorat seront fournis pour améliorer le savoir-faire du personnel, y compris l'application de la gestion des cycles de projets et d'autres outils pertinents.

Planification, supervision et évaluation

Performances : Dans le cadre de la présente stratégie, des plans d'action, des activités concrètes et des objectifs de performance mesurables seront développés annuellement. Des rapports intérimaires de progrès seront produits chaque année.

Stratégies par programme et plans par pays : Le Centre développera des stratégies par programme concernant ses thématiques centrales de travail. Des plans nationaux seront élaborés pour certains pays touchés par les mines qui nécessitent et demandent un soutien substantiel de la part du CIDHG.

Evaluation et révision de la stratégie : Des évaluations régulières des programmes auront lieu pour les principaux domaines de travail du Centre. En 2010/2011 aura lieu une révision de la présente stratégie, et le développement d'une nouvelle stratégie.

Communication

Approche systématique : Les activités de communication serviront à rendre le travail du Centre plus accessible et plus compréhensible pour les publics clés, et aider à diffuser les résultats des programmes du Centre. La communication englobera tous les outils pertinents, parmi lesquels le site Internet du CIDHG, les publications, les traductions, la gestion des événements et les relations publiques.

Genève, 21 novembre 2008